

Groupe de travail informatique du 10 septembre 2020

Fiche n° 2 – Annexe n° 1 Régime du temps de travail à l'ESI de Meyzieu

Cette fiche a pour objet de présenter les principales caractéristiques du régime du temps de travail à l'ESI de Meyzieu qui a vocation à pouvoir s'appliquer aux trois autres ateliers éditiques cible.

I – Une organisation qui repose sur le travail en équipe

En fonction du plan de charges de l'établissement, différentes modalités du travail en équipe peuvent être adoptées.

Des plannings, établis en fin d'année N-1 ou en janvier N, définissent pour chacune des semaines de l'année à venir, les conditions de mises en œuvres du travail en équipe.

Les caractéristiques d'une semaine sont valables pour une semaine entière, sans possibilité d'aménagement sur une partie de cette semaine. Elles peuvent être modifiées avec un délai préalable de 15 jours et 8 jours en cas de nécessité ou d'imprévu.

Le format des équipes, en nombre d'équipes intervenant sur une journée et en nombre d'heures, est selon les cas : 1 x 7 ; 1 x 8 ; 2 x 7 ; 2 x 8.

Toutefois, en pratique, seuls 2 formats sont utilisés : 2 x 7 et 2 x 8 (ce dernier pour les périodes de forte activité). Le 1 x 7 est utilisé exceptionnellement (par exemple lors du confinement résultant de la crise sanitaire).

Le recours à une troisième équipe, avec un travail de nuit de 22 heures à 6 heures ou le samedi, reste une possibilité utilisée à titre dérogatoire et a été mis en œuvre de façon très marginale.

II – Une adaptation de l'exercice du droit à congés

Le taux de congés pouvant être accordé par semaine peut passer de 66 %, à 50 %, à 25 % ou à 0 % des effectifs.

En pratique, seuls 3 taux sont utilisés : 0 % (périodes rouges), 25 % et 50 % (ce dernier pour les périodes de faible activité).

L'interdiction de prise de congés en périodes rouges a été tempérée en contrepartie de la possibilité de recourir au mono-opérateur (1 opérateur conduit seul une ligne de mise sous plis).

III – Un régime horaire spécifique

À l'exception de l'assistante de direction, qui est au régime standard des horaires variables (7h42 dans la journée) et des 3 A+, qui sont au forfait, les agents de l'établissement de Meyzieu bénéficient d'un régime horaire spécifique.

Les agents A, B et C sont positionnés dans Sirhuis sur un module horaire de 38 heures 30, ce qui leur confère 32 CA et 13 ARTT (-1 pour la journée de solidarité).

Toutefois, ils ne sont dans les faits sur site que 7 heures par jour. Au-delà (en cas de 2 x 8 notamment), il est procédé au paiement d'heures supplémentaires ou à l'attribution de récupérations horaires.

Les équipes du service de fabrication sont alternativement du matin ou de l'après-midi (sauf en 1 x 7 car les 2 équipes sont alors regroupées) : l'équipe 1 travaille le matin en semaine impaire et l'équipe 2 en semaine paire.

	Matin	Après-midi
1 x 7	6 heures 15 – 13 heures 15 (ou 7 heures – 14 heures sur option)	Sans objet
2 x 7	6 heures 15 – 13 heures 15	13 heures – 20 heures
2 x 8	6 heures 15 – 13 heures 15	14 heures – 22 heures

Les agents du service de fabrication bénéficient par ailleurs d'un temps de change compris dans le temps de travail. Il est de 10 minutes à la prise de service et de 10 minutes à la fin de service. Par exemple, un agent de l'équipe du matin en 2 x 7 doit arriver à 6 heures 15 et être dans l'atelier à 6 heures 25, il en ressort à 13 heures 05 pour quitter l'ESI à 13 heures 15.

Les agents du service de production travaillent en 2 équipes (7 heures – 14 heures et 13 heures – 20 heures), quel que soit le format (2 x 7 ou 2 x 8). En effet, par rapport à la fabrication, un temps de recouplement plus important leur est nécessaire.

L'ensemble des agents bénéficient d'un temps de pause de 40 minutes. Il peut être pris en une seule fois ou scindé en plusieurs périodes, dont une d'au moins 20 minutes consécutives. Le repos obligatoire d'au moins 20 minutes consécutives résulte de l'organisation industrielle de l'ESI en travail posté. Ce temps de pause correspond à toute sortie de l'atelier. Il ne comprend pas les pauses toilettes prises dans l'atelier ni la consultation en salle micro d'Ulysse ou de la messagerie professionnelle. Il est indépendant de la pause méridienne pour le repas.